



## **DECLARATION D'ACCIDENT SPORTIF**

Tout joueur ou bénévole du R.O.C. possédant une licence délivrée par la LBFR pour la saison en cours et subissant une blessure lors d'une activité sportive rugbystique bénéficie d'une couverture « Accidents sportifs » auprès de la compagnie ETHIAS Assurances.

## **PROCEDURE A RESPECTER**

**Transmettre au secrétariat** du ROC le document de **déclaration d'accident ETHIAS** par e-mail (format PDF) **DUMENT COMPLETE** :

- Description détaillée de l'accident (page 2)
- Informations Mutuelle ou vignette-Mutuelle à coller (page 3)
- Votre signature (page 3)
- Certificat à compléter par le médecin (page 4) ou certificat de premier constat signé et cacheté par le médecin.

Il va de soi que les informations que vous nous communiquerez doivent être très lisibles pour en faciliter l'encodage.

Sans ces informations, il nous sera impossible d'introduire la déclaration d'accident auprès d'Ethias. Ce document est disponible sur le site du R.O.C. [www.rugbyottigniesclub.be](http://www.rugbyottigniesclub.be) dans « Ressources-Documents utiles ».

Une erreur fréquente : l'oubli du numéro de compte sur lequel les remboursements devront être effectués (BE suivi de 14 chiffres).

Dès que la déclaration sera encodée par nos soins, nous vous transmettrons le numéro de référence de votre dossier.

Après remise de cette information, nous n'interviendrons plus dans la procédure. Toutes les factures des frais médicaux inhérents à l'accident seront à transmettre à [gestionsinistres@ethias.be](mailto:gestionsinistres@ethias.be)  
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

## **ROC - Rugby Ottignies Club**

[secretaire@rugbyottigniesclub.be](mailto:secretaire@rugbyottigniesclub.be)

0032475554747

[www.rugbyottigniesclub.be](http://www.rugbyottigniesclub.be)